

Conditions générales d'affaires (CGA) de Buchzentrum AG (BZ)

Pour les sociétaires coopérateurs de la Société Coopérative Centre Suisse du Livre

1. Généralités

1.1. Champ d'application

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les relations commerciales entre Buchzentrum AG (BZ), ci-après dénommée BZ, et les sociétaires coopérateurs de la société coopérative Centre Suisse du Livre.

Les différents tarifs sont mentionnés dans l'aperçu des prestations.

L'aperçu des prestations ainsi que le modèle de bonifications et le règlement sur les invendus font partie intégrante de ces CGA. Ces trois volets peuvent être à tout instant modifiés unilatéralement par BZ, pour autant que la situation du marché l'exige.

1.2. Accords supplémentaires

D'éventuels règlements divergents ou contradictoires, en particulier d'autres CG, n'ont aucune validité à moins de faire l'objet d'une acceptation écrite par BZ ou d'avoir été expressément convenus par contrat.

1.3. Responsabilité

Toute obligation de garantie juridique et matérielle de la part de BZ est exclue.

En ce qui concerne les vices matériels, cela signifie que BZ ne répond d'aucun vice à l'exception de ceux portant sur des caractéristiques garanties par écrit au client, que ce soit dans le présent contrat ou en dehors de ce dernier. Par ailleurs, le client ne peut pas engager la responsabilité de BZ, ni même tenter de recours contre BZ en cas de vice juridique ou matériel. Cela vaut également pour les données du catalogue. BZ décline toute garantie concernant l'exactitude des taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliqués et ne se porte donc pas garant du risque fiscal encouru par le partenaire contractuel dans le cas où les taux de TVA devaient changer pour une raison quelconque.

Toute autre prétention en responsabilité et tout autre recours à l'encontre de BZ sont exclus.

2. Produits et prestations

En tant que fournisseur de maisons d'édition et en collaboration avec son centre de distribution, BZ est active dans le domaine du commerce de gros de produits tels que les livres et livres audio, les cartes de géographie, les jeux, le matériel non imprimé, les logiciels, etc., qu'elle vend à des librairies et à d'autres services de vente de livres. Par ailleurs, BZ offre des prestations de service complémentaires.

3. Conditions

3.1. Conditions de base

Les conditions de base de BZ s'entendent en prix de catalogue BZ, hors taxe. Le prix de catalogue ne constitue qu'un prix de vente indicatif. En cas d'accroissement du taux de TVA, BZ est en droit d'exiger à tout moment des paiements de TVA de la part de ses partenaires contractuels afin de pallier cette augmentation, et ce de façon rétroactive.

3.2. Modèle de bonifications

Plus la part de l'ensemble du volume d'achats (marchandise à taux de TVA réduit et normal) d'un coopérateur effectuée par le biais de BZ est importante, plus la bonification versée est élevée. Cette part doit être documentée.

Pour plus détails, voir l'aperçu des prestations ou le modèle de bonifications.

3.3. Modifications d'entreprises

En cas de fusions et de reprises d'entreprises, BZ a le droit d'adapter les conditions de manière unilatérale (conditions de base, modèle de bonifications, règlement sur les invendus).

3.4. Frais d'expédition

Des frais d'expédition sont facturés aux sociétaires coopérateurs sur la base de la valeur nette facturée. Le montant varie en fonction des prix du carburant et des taxes nationales en vigueur. Le taux est le même pour les livraisons par autoroute et pour celles effectuées avec Post economy.

Les coûts de logistique liés à des livraisons à domicile spéciales sont facturés séparément. Les livraisons à une autre adresse de livraison sont soumises à un supplément.

Pour en savoir plus, voir l'aperçu des prestations.

En cas de reprises ou de fusions, les taux appliqués aux frais d'expédition restent inchangés.

Les frais d'expédition sont regroupés sur la facture.

3.5. Redevances d'approvisionnement

Les titres que BZ ou le partenaire fournisseur Libri GmbH n'a plus en stock sont commandés dans la zone germanophone. Les rabais dépendent de ceux accordés par le fournisseur. BZ perçoit une redevance d'approvisionnement.

Pour en savoir plus, voir l'aperçu des prestations.

3.6. Influences extérieures

L'ensemble des conditions de BZ telles que bonifications ou conditions du centre de distribution ont fonction de la devise et des conditions des fournisseurs. Si le cours de l'euro et des autres devises étrangères évolue de manière défavorable pour le CHF, les conditions de remise peuvent être à tout moment adaptées. Cela est également valable pour les modifications des conditions des fournisseurs au détriment de BZ.

4. Conditions de paiement

4.1. Bon de livraison

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison dont le montant est calculé en fonction des prix de cession de BZ applicables au jour de la livraison.

Les bons de livraison sont regroupés en une facture globale mensuelle.

4.2. Facturation

La facturation s'effectue à la fin du mois calendaire à l'aide d'une facture globale.

4.3. Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date de la facture. Ce délai peut être à tout moment modifié par BZ de manière unilatérale si la situation du marché l'exige.

4.4. Intérêts moratoires

En cas de paiement de la facture globale après échéance, un intérêt moratoire est imputé sur la facture globale suivante du coopérateur.

Le taux d'intérêt peut être ajusté à tout instant par BZ aux conditions actuelles du marché monétaire. Le taux actuel figure dans l'aperçu des prestations.

4.5. Clause de réserve de propriété

BZ se réserve la propriété de l'ensemble des articles jusqu'au paiement intégral.

BZ est en droit, à tout instant, de faire enregistrer la réserve de propriété, conformément à l'art. 715 du Code civil, dans le registre de réserve de propriété du siège social du partenaire contractuel.

4.6. Solvabilité

BZ se réserve le droit d'exiger des garanties telles que garanties bancaires, cessions de débiteurs, etc., si la solvabilité du sociétaire coopérateur est insuffisante à ses yeux.

Les coûts de recouvrement (coûts d'exploitation, honoraires d'avocat, inscription au registre de réserve de propriété, etc.), que BZ serait obligée de payer suite au non-respect des délais de paiement sont entièrement portés à la charge du sociétaire coopérateur retardataire.

4.7. Arrêt de livraison

En cas de retard de paiement de la part du sociétaire coopérateur, BZ a le droit à tout instant d'interrompre les livraisons suivantes sans notification ou d'exiger un paiement anticipé des livraisons. En cas d'arrêt de livraison, toutes les factures ouvertes sont exigibles à compter de cette date.

5. Logistique

5.1. Modes de livraison

Par client, il est possible de fixer une fréquence de livraison différente de celle habituellement pratiquée.

Pour la livraison par autoroute, on utilise des caisses consignées. Les sociétaires coopérateurs ne pouvant être livrés de la sorte en raison du manque d'infrastructure reçoivent leur commande par la poste. Les envois par la poste se font toujours en mode économique.

Les caisses consignées restent la propriété de BZ et le client est tenu de les retourner dans les meilleurs délais.

5.2. Délai de livraison

Les articles en stock commandés sont en règle générale livrés lors la prochaine tournée de livraison convenue. Si, au moment de la commande, l'article n'est pas disponible, le client en est informé.

5.3. Système de commande électronique et confirmations

Les commandes transmises dans le format standard habituellement utilisé dans l'industrie du livre sont immédiatement traitées. Les postes de facture et les messages peuvent être transmis électroniquement. Ce service est offert gratuitement par BZ. Pour pouvoir en profiter, le coopérateur doit passer une commande électronique en utilisant un des formats habituellement utilisés dans l'industrie du livre.

Les autres modes de commande peuvent être soumis à des taxes.

5.4. Étiquettes

BZ peut livrer les articles commandés avec les étiquettes de titre, prix et code-barres non collées ou collées.

Pour en savoir plus, voir l'aperçu des prestations.

5.5. Livraison pour mise en rayon immédiate

Dans le cas d'une livraison pour mise en rayon immédiate, les caisses sont préparées en fonction des domaines couverts par le client.

6. Renvoi (renvoi des invendus)

6.1. Geste commercial

Les sociétaires coopérateurs ont la possibilité de renvoyer les invendus sans payer de redevance à hauteur d'une certaine fraction de leurs achats annuels nets.

De plus amples informations se trouvent dans la vue d'ensemble des prestations ou le règlement sur les invendus pour les sociétaires coopérateurs.

6.2. Vice à la livraison

Le client doit vérifier chaque livraison immédiatement après réception. Tout vice (marchandise manquante entre autres), doit être signalé dans un délai de 8 jours.

Pour en savoir plus, voir l'aperçu des prestations ou le règlement sur les invendus.

7. Droit applicable

7.1. Droit applicable

Les relations juridiques avec le client sont soumises au droit suisse.

7.2. Jurisdiction compétente

La juridiction compétente en cas de litige lié au présent contrat est Olten.

Nous reconnaissons les présentes CGA, y compris l'aperçu des prestations, le modèle de bonifications et le règlement sur les revenus et confirmons simultanément la suppression de toutes les anciennes CGA, y compris de l'aperçu des prestations, du modèle de bonifications et du règlement sur les revenus.

Date:

Signature authentique:

Cachet de l'entreprise:
